

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Planifier ensemble la commune de demain

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui définit, à partir d'un diagnostic, un projet de territoire traçant les grandes orientations de la commune en matière de logement, d'espaces publics, de développement économique, d'environnement... pour les 10 ans à venir.

Il permettra de gérer l'aménagement et l'évolution du territoire, entre espaces à développer et espaces à préserver.

Ce document de planification est encadré par les lois et documents de portée supérieure (schéma régionaux, SCOT, plans de prévention...).

QUEL EST SON CONTENU ?

> UN RAPPORT DE PRÉSENTATION

Il correspond à un état des lieux urbain et environnemental du territoire menant à l'identification des grands enjeux pour la commune.

> UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Il définit, à partir des enjeux identifiés, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune pour les 10 prochaines années.

> DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Elles définissent les actions nécessaires pour l'aménagement de secteurs stratégiques (habitat, activités, loisirs...).

> UN RÈGLEMENT & UN ZONAGE

Ils définissent les droits à construire de chaque terrain à travers un ensemble d'articles déclinés sur des zones différenciées par leur vocation (zone urbaine, à urbaniser, agricole, naturelle).

> LES ANNEXES

Elles contiennent notamment les servitudes d'utilité publique, les plans des réseaux...

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PLU

25 septembre 2017

● Prescription du PLU

● Avril à novembre 2018

● Diagnostic et mise en relief des enjeux

● Septembre 2018 à mars 2019

● Elaboration du projet communal : le PADD
● Traduction politique des enjeux

● 2019

● Elaboration des OAP et définition des règlements et des plans de zonage : traduction des orientations du PADD : zonage et règlement écrit

● 2020

● Finalisation pour l'arrêt du projet :
● Synthèse des réflexions et justifications des choix

● 2022

● Consultation des personnes publiques associées puis enquête publique après les élections

● 2022

● Approbation du PLU

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SE DÉROULE TOUT AU LONG DU PLU.

COMMENT PARTICIPER ?

La concertation consiste à associer les habitants et usagers du territoire tout au long du processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune à travers :

- > Un registre des observations (mairie de Noyant-Villages et mairies déléguées)
- > Des articles dans le magazine municipal et sur le site internet de la commune
- > Une exposition publique qui présente le projet du PLU
- > Un atelier citoyen prévu le mardi 9 octobre de 18h30 à 20h30 à Méon
- > Des réunions publiques aux grandes étapes d'élaboration du PLU